

Un dialogue social en trompe-l'œil

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, Françoise Papa et Jean-Luc Godet, membres du bureau national

Conformément aux engagements pris en 2013 lors des débats parlementaires de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'agenda social de l'ESR a (enfin) été lancé le 2 novembre dernier et se décline en cinq groupes de travail. Les réunions tenues avant le 15 décembre ne donnent guère corps aux « perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail » annoncées par Thierry Mandon.

Trois groupes de travail se sont réunis sous la présidence de Catherine Gaudy, la directrice générale des ressources humaines du ministère, en présence des organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, SNPTES, UNSA) et d'un représentant de la Conférence des présidents d'université (CPU), à chaque fois en visioconférence. La CGT-FERC-Sup et FO-SupAutonome ont refusé de participer pour protester contre la présence de la CPU.

GROUPE DE TRAVAIL 1 « CONTRACTUELS »

Lutter contre la précarité ou la légaliser ?

Lors de la réunion tenue le 10 décembre, c'est à Y. Touré, représentant de la CPU, que C. Gaudy donne la parole « en premier lieu ». Pour la CPU, les contractuels sont un « élément de stratégie » des établissements lié à leur capacité de fonctionnement sur ressources propres ; il n'est donc pas question (à rebours des interventions syndicales, notamment FSU, CGT et Solidaires) de les fonctionnariser. La CPU souhaite seulement un cadre général de gestion (une charte) et de maîtrise budgétaire. Dans sa grande bonté, elle prône des

grilles d'évolution (non automatiques et pas au niveau des fonctionnaires) des carrières de CDI et un accompagnement des contractuels dans la « sortie du métier ». Elle approuve également la décision de prolonger de deux ans les concours Sauvadet. Leur bilan, décrit dans le court document envoyé peu avant la réunion, n'est pourtant pas brillant, enregistrant même une baisse inquiétante du taux de réussite. En outre, C. Gaudy a précisé que son périmètre ne serait pas modifié : pas de titularisations de A+, pour lesquels suffiraient

les postes créés dans les universités (et pour la plupart gelés).

Le plat de résistance de la réunion fut le projet de refonte du décret 87-889 relatif aux chargés d'enseignement vacataires (CEV). Il limiterait à 96 heures la charge horaire d'un CEV et créerait une nouvelle sorte de vacataires, les chargés d'enseignement (CE), assurant entre 96 heures et 192 heures sur contrat renouvelable de un à trois ans. Les conditions d'emploi (identiques) des CEV et CE, sur la base d'un emploi principal et de ressources suffi-

santes, seraient allégées selon le souci de « simplification » de la CPU. Mais qui croira qu'un service de 192 heures peut être celui de « professionnels » ? Sous prétexte de donner un emploi un peu plus stable (ce que nous exigeons) à tous les vacataires ayant une charge horaire lourde (très souvent pour simplement survivre), cette réforme organiserait l'incessant renouvellement de l'armée des vacataires (ce que nous refusons). Or, l'objet du GT1 ne doit pas être d'organiser la précarité, mais de la combattre... ●

GROUPE DE TRAVAIL 2 « RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'EMPLOYEUR »

Un dialogue corseté, mené au pas de course...

À l'agenda de ce GT le 24 novembre, figuraient les thèmes suivants :

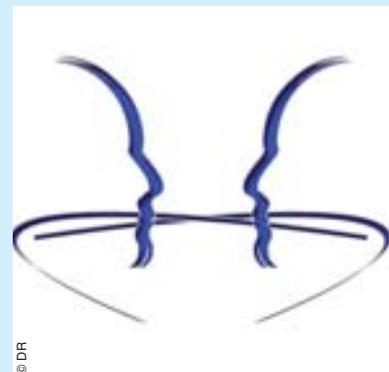
- améliorer la qualité des bilans sociaux des établissements et enrichir le bilan social national ;
- faciliter et accélérer l'adoption des bonnes pratiques relatives à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre le harcèlement sexuel, et à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ;
- améliorer la connaissance

de ce qui est pratiqué par les établissements en matière de conditions de travail et de qualité de vie au travail ;

- développer les actions en faveur des travailleurs handicapés ;
- améliorer « l'accompagnement social » du changement induit par les politiques de site.

L'objectif du ministère était de définir les priorités, d'identifier les points d'accord et de désaccord lors d'une séance qui a laissé

peu de place au dialogue. Dialogue de sourds car les questions que nous souhaitons aborder n'entraient pas dans le périmètre défini unilatéralement par le ministère : impossible de traiter des risques psychosociaux (RPS), du harcèlement moral, de la souffrance au travail et des moyens dévolus aux CHSCT pour améliorer les conditions de travail des agents ; impossible aussi de discuter des leviers à mettre en œuvre pour avancer vers



© DR

l'égalité femmes-hommes, par exemple dans le cadre de la contractualisation. Fermeture à des propositions, bien que s'inscrivant dans l'objectif d'une amélioration des bilans sociaux, comme la création d'indicateurs sur la